

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX » publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 12 Juin 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes : Mr Walid BEN SALAH (FINOR) & Mr Mohamed Imed LOUKIL (F.M.B.Z KPMG Tunisie).

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

BILAN

(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Notes	2023	2022
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		11 630 587	11 476 080
Amortissements		-4 749 608	-4 339 336
	3	6 880 979	7 136 744
Immobilisations corporelles		238 849 235	236 098 314
Amortissements		-164 898 160	-150 656 190
	4	73 951 075	85 442 125
Immobilisations financières		92 885 341	63 838 720
Provisions		-3 469 609	-3 469 609
	5	89 415 732	60 369 111
Total des actifs immobilisés		170 247 786	152 947 980
Autres actifs non courants	6	1 313 343	2 577 797
Total des actifs non courants		171 561 129	155 525 777
Actifs courants			
Stocks		71 770 713	65 813 645
Provisions		-3 038 949	-3 034 726
	7	68 731 764	62 778 919
Clients et comptes rattachés		9 672 883	9 573 225
Provisions		-2 972 272	-2 749 489
	8	6 700 611	6 823 736
Autres actifs courants		21 717 511	14 744 465
Provisions		-904 928	-658 638
	9	20 812 583	14 085 827
Placements et autres actifs financiers	10	185 437	153 124
Liquidités et équivalents de liquidités	11	18 689 208	25 358 675
Total des actifs courants		115 119 603	109 200 281
<u>Total des actifs</u>		<u>286 680 732</u>	<u>264 726 058</u>

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

"S.N.M.V.T - MONOPRIX"

BILAN

(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Capitaux propres et passifs</u>	Notes	2023	2022
Capitaux propres			
Capital social		50 691 472	39 938 744
Réserves et primes liées au capital		36 643 447	17 826 173
Autres capitaux propres		47 006	47 006
Résultats reportés		-2 046 641	1 349 512
<u>Total des capitaux propres avant résultat</u>		85 335 284	59 161 435
Résultat de l'exercice		5 876 040	-585 002
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	12	91 211 324	58 576 433
Passifs			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	13	32 387 315	37 717 123
<u>Total des passifs non courants</u>		32 387 315	37 717 123
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	96 685 520	109 172 522
Autres passifs courants	15	37 908 047	32 883 858
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	28 488 526	26 376 122
<u>Total des passifs courants</u>		163 082 093	168 432 502
<u>Total des passifs</u>		195 469 408	206 149 625
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>		<u>286 680 732</u>	<u>264 726 058</u>

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
"S.N.M.V.T - MONOPRIX"
ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Produits d'Exploitation	Notes	2023	2022
Revenus	17	684 081 159	627 130 137
Autres produits d'exploitation	18	13 068 582	12 430 618
<u>Total des produits d'exploitation</u>		697 149 741	639 560 755
Charges d'Exploitation			
Variation de stocks marchandises	19	6 148 997	-4 013 710
Achats des marchandises consommés	19	-561 630 437	-508 083 630
Achats d'approvisionnements consommés	20	-15 309 700	-15 628 391
Charges de personnel	21	-61 849 809	-55 761 351
Dotations aux amortissements et provisions	22	-18 283 634	-17 565 450
Autres charges d'exploitation	23	-40 422 375	-37 142 696
<u>Total des charges d'exploitation</u>		-691 346 958	-638 195 228
<u>Résultat d'exploitation</u>		5 802 783	1 365 527
Charges financières nettes	24	-4 631 576	-4 278 111
Produits financiers	25	5 213 660	4 386 872
Autres gains ordinaires	26	4 626 099	624 208
Autres pertes ordinaires	27	-3 430 278	-1 313 275
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôts</u>		7 580 688	785 221
Impôts sur les bénéfices	28	-1 497 557	-1 369 823
<u>Résultat des activités ordinaires après impôts</u>		6 083 131	-584 602
Autres pertes extraordinaires		-207 091	-400
<u>Résultat net</u>		5 876 040	-585 002
Effets des modifications comptables (*)		-2 811 151	-
<u>Résultat après modifications comptables</u>		3 064 889	-585 002

(*) Cf. Le point (b)-2 au niveau de la note aux états financiers n°12

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Présenté selon le modèle de référence)

(Exprimé en dinar tunisien)

<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>	Notes	2023	2022
Encaissements reçus des clients		742 846 792	681 057 072
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-744 893 773	-635 505 156
Intérêts payés		-4 624 086	-4 282 125 (*)
Intérêts reçus		1 087 719	539 722
Impôts sur les bénéfices payés		-166 295	-
Autres flux d'exploitation		-928 523	-953 964 (*)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-6 678 166	40 855 549 (*)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles		-5 444 760	-22 495 141
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		4 387 500	-
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières	5	-29 000 000	-
Intérêts et dividendes reçus		3 691 484	3 641 059
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-26 365 776	-18 854 081
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissements provenant de l'augmentation de capital	12	29 570 002	-
Encaissements provenant des emprunts	13	5 700 000	16 000 000
Décaissements provenant des remboursements des emprunts		-11 355 215	-12 116 438
Encaissements/Décaissements suite rachats/achats billets de trésorerie		-3 000 000	-5 000 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		20 914 787	-1 116 438
Variation de trésorerie		-12 129 155	20 885 030
Trésorerie au début de l'exercice		13 572 221	-7 312 809
<u>Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>	29	<u>1 443 066</u>	<u>13 572 221</u>

(*) Chiffres retraités pour des besoins de comparabilité

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination au 31 Décembre 2023
(Exprimé en dinar tunisien)

Liste des comptes de charges par nature	Décembre-23	Ventilation			
		Coût des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges
Achats de marchandises consommées	555 481 440	555 481 440			
Achats matières et fournitures consommées	15 309 700	3 928 855	381 373	10 999 472	
Personnel & personnel sous-traitance	66 502 609	55 651 990		10 815 735	34 884
Dotations aux amortissements et aux provisions	18 283 634			18 283 634	
Impôts, taxes et versements assimilés	2 106 790	1 634 662	360	471 768	
Charges diverses ordinaires	33 662 784		3 229 145	30 251 498	182 141
Charges financières	4 631 576			4 631 576	
Autres pertes ordinaires	3 430 278			3 430 278	
Impôts sur les bénéfices	1 497 557			1 497 557	
Autres pertes extraordinaires	207 091			207 091	
Total	701 113 459	616 696 947	3 610 878	80 588 609	217 025

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(Exprimé en dinar tunisien)

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion de la Société SNMVT au 31 Décembre 2023 se présente comme suit :

PRODUITS	31/12/2023	31/12/2022	CHARGES	31/12/2023	31/12/2022	SOLDES	31/12/2023	31/12/2022
Revenus et autres produits d'exploitation	697 149 741	639 560 756	Coût des ventes	570 791 140	527 725 731	Marge Commerciale	126 358 601	111 835 025
Marge commerciale	126 358 601	111 835 024	Autres charges externes	38 315 585	34 998 723			
TOTAL	126 358 601	111 835 024	TOTAL	38 315 585	34 998 723	Valeur ajoutée brute	88 043 016	76 836 301
Valeur ajoutée brute	88 043 016	76 836 301	Impôts et taxes	2 106 790	2 143 973			
			Charges de personnel	61 849 809	55 761 351			
TOTAL	88 043 016	76 836 301	TOTAL	63 956 599	57 905 324	Excédent Brut d'Exploitation	24 086 417	18 930 977
Excédent Brut d'Exploitation	24 086 417	18 930 977	Autres charges et pertes	3 430 278	1 313 275			
Autres produits et gains	4 626 099	624 208	Charges financières	4 631 576	4 278 111			
Produits financiers	5 213 660	4 386 872	Dotations aux amortissements et aux provisions	18 283 634	17 565 450			
			Impôt sur le résultat ordinaire	1 497 557	1 369 823			
TOTAL	33 926 176	23 942 057	TOTAL	27 843 045	24 526 659	Résultat des activités ordinaires	6 083 131	-584 602
Résultat positif des activités ordinaires	6 083 131	-	Résultat négatif des activités ordinaires	-	584 602			
Gains extraordinaires	-	-	Pertes extraordinaires	207 091	400			
TOTAL	6 083 131	-	TOTAL	207 091	585 002	Résultat net	5 876 040	-585 002

NOTE 1 – CREATION ET ACTIVITES DE LA SOCIETE

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 Août 1933. Le capital social s'élève à 50 691 472 dinars tunisiens divisés en 25 345 736 actions de 2 dinars chacune, et ce, suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010, qui a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, ainsi qu'aux augmentations du capital par incorporation des réserves décidées respectivement par les Assemblées Générales Extraordinaires du 2 juin 2011, du 17 mai 2012 et du 29 mai 2015 qui ont porté le capital social de 18 490 160 dinars à 27 735 240 dinars, puis de 27 735 240 dinars à 33 282 288 dinars, puis de 33 282 288 dinars à 39 938 744 dinars , et l'augmentation du capital en numéraire décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2023, par voie de création et d'émission de 5 376 364 actions nouvelles d'une valeur nominale de deux 2 dinars, ayant porté le capital à 50 691 472 dinars.

La « S.N.M.V.T » est cotée en bourse depuis 1995 et est contrôlée par la société EXIS.

La « S.N.M.V.T » a pour objet, principalement, le commerce de détail à rayons multiples de toutes les marchandises et de tous les produits.

Sur le plan fiscal, la société est soumise au droit commun. En matière de la TVA, elle y est partiellement assujettie.

NOTE 2 – METHODES COMPTABLES ADOPTEES PAR LA SOCIETE

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis, tels que spécifiés par le système comptable tunisien, et ce, en application des dispositions réglementaires et principalement, les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables.

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers sont résumées ainsi :

2.1. Indépendance des exercices

La société adopte le principe de l'indépendance des exercices, selon lequel les produits sont enregistrés au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et les charges, au fur et à mesure qu'elles sont engagées, sans qu'il ne soit tenu compte de leurs dates d'encaissement ou de paiement de façon à dégager après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte se rapportant à l'exercice de référence.

2.2. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées aux coûts historiques d'acquisition et font l'objet d'un amortissement tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien.

Les taux d'amortissement ont été revus et réexaminés par la société en vue de refléter fidèlement la durée de vie des immobilisations, et ce, en se référant particulièrement au paragraphe 36 de la Norme comptable 05 du système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les taux d'amortissement appliqués à partir de l'exercice 2019 sont les suivants :

Immobilisations incorporelles : 1/1/2019	Jusqu'au 31/12/2018	A partir du
Logiciels informatiques	3 ans	5 ans
Fonds de commerce	10 à 20 ans	10 à 20 ans
Immobilisations corporelles : 1/1/2019	Jusqu'au 31/12/2018	A partir du
Constructions	20 ans	30 ans
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 ans	12 ans
Installations et Matériel d'exploitation	10 ans	12 ans
Petits matériels d'exploitation	3 ans	3 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Equipement et matériel de bureau	10 ans	12 ans
Equipement et matériel informatique	3 ans	5 ans
Agencements et installations générales	10 ans	12 ans

2.3. Titres de participation

Les titres acquis par la société ont été, conformément aux critères de classement prévus au système comptable des entreprises, considérés comme un placement à long terme et inscrits parmi les immobilisations financières à l'actif du bilan. La note 5.1 des états financiers détaille les différentes participations à long terme et dans les sociétés filiales, avec un état détaillé des provisions constatées et des pourcentages de participations pour les sociétés filiales.

Ces placements ont été constatés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banques sont exclus.

A la clôture de chaque exercice, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les titres de participation détenus par la société concernent des sociétés non cotées.

2.4. Constatations des frais préliminaires et des charges à répartir

Les frais préliminaires et les frais de pré-exploitation engagés avant l'ouverture des nouveaux magasins ont été inscrits conformément au système comptable des entreprises, à l'actif du bilan au poste « autres actifs non courants ».

La résorption de ces frais, est constatée sur une période de trois années, à partir de l'entrée effective des magasins en exploitation.

Les charges à répartir qui correspondent notamment à des frais de formation, et de restructuration, ont été inscrites conformément au système comptable des entreprises (§ 19 de la NC 10), à l'actif du bilan au poste « autres actifs non courants ».

La résorption de ces charges à répartir, est constatée, conformément au § 24 de la NC 10, sur une période de trois années, à partir de l'exercice de leur constatation.

2.5. Valeurs d'exploitation

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2019, les stocks des produits non alimentaires étaient valorisés aux derniers coûts d'achats hors taxes récupérables. Les stocks des produits alimentaires, situés hors champ de la récupération de la TVA, étaient valorisés aux derniers coûts d'achats toutes taxes comprises.

A compter du 1^{er} Janvier 2020, les stocks sont valorisés selon la méthode du premier entré, premier sorti, qui est en conformité avec la NC 4. L'impact du changement de méthode est non significatif, vu la rotation élevée des stocks.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont calculées en fonction de l'antériorité et du taux de rotation des articles.

La méthode de base de provisionnement des stocks se présente comme suit :

- Année en cours : 0%
- Stock antérieur à une année : 10%
- Stock antérieur à deux années : 50%
- Stock antérieur à trois années : 75%
- Stock antérieur à quatre années : 100%

2.6. Placements à court terme

Les titres acquis par la société, classés selon les critères prévus par le système comptable des entreprises comme des placements à court terme, ont été inscrits au bilan à la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur du marché, par référence au cours boursier moyen de clôture, et les plus-values et moins-values dégagées sont portées au résultat de l'exercice.

Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet d'une provision et les plus-values ne sont pas constatées.

2.7. Opérations en monnaies étrangères

Les achats relatifs aux opérations d'importation sont valorisés au cours de change du jour de l'opération. Les différences de change dégagées par rapport au cours du règlement sont enregistrées selon le cas parmi les charges ou produits financiers.

2.8. Revenus des titres

Les revenus des titres sont constatés parmi les produits financiers sur la base de la décision de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2.9. Revenus

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- La société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ;
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- Il est probable que les avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société ; et
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

2.10. Unité monétaire

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont libellés en Dinar Tunisien.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2023 à 11 630 587 DT, contre 11 476 080 DT au 31 décembre 2022, et se détaille comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Logiciels informatiques	915 114	760 607
Fonds de commerce	10 715 473	10 715 473
TOTAL	11 630 587	11 476 080

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2023 à 238 849 235 DT, contre 236 098 314 DT au 31 décembre 2022, et se détaille comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Terrains	3 711 404	3 711 404
Constructions	8 018 570	8 111 300
Agencements des constructions	582 044	575 896
Installations et matériel d'exploitation	115 011 853	111 267 791
Petit matériel d'exploitation	7 842 885	7 774 344
Matériel de transport	1 644 060	1 513 815
Installations générales, agencements et aménagements divers	93 133 529	91 255 410
Equipements de bureau	1 952 959	1 928 938
Matériel informatique	6 311 176	5 896 359
Immobilisations en cours	443 133	3 865 435
Avances sur immobilisations en cours	197 622	197 622
TOTAL	238 849 235	236 098 314

Le tableau de mouvements des immobilisations incorporelles et corporelles au 31 décembre 2023, se détaille comme suit :

DESIGNATION	Valeurs AU 01/01/2023	Acquisitions 2023	Reclassements 2023	Cessions 2023	Valeurs au 31/12/2023	Amortissements cumulés 01/01/2023	Dotation de 2023	Cessions 2023	Amortissements cumulé 2023	Valeurs nettes au 31/12/2023
IMMOBILISATION CORPORELES										
Terrains	3 711 404	-	-	-	3 711 404	-	-	-	-	3 711 404
Constructions	8 111 300	-	125 148	-217 878	8 018 570	7 472 750	48 629	-217 878	7 303 501	715 069
Installations, agencements constructions	575 896	-	6 148	-	582 044	143 356	44 858	-	188 214	393 830
Installations et matériel d'exploitation	111 267 791	1 163 274	2 580 788	-	115 011 853	75 218 381	6 324 360	-	81 542 741	33 469 112
Petit matériel d'exploitation	7 774 344	35 831	32 710	-	7 842 885	3 186 998	534 102	-	3 721 100	4 121 786
Matériel de transport	1 513 815	113 964	16 281	-	1 644 060	573 481	230 439	-	803 920	840 140
Agencements, aménagements et installations	91 255 410	1 613 766	264 353	-	93 133 529	57 483 976	6 912 159	-	64 396 135	28 737 394
Equipements et matériel de bureau	1 928 938	6 777	17 244	-	1 952 959	1 591 422	76 484	-	1 667 906	285 053
Equipements et matériel informatique	5 896 359	-	414 817	-	6 311 176	4 985 826	288 817	-	5 274 643	1 036 533
Immobilisations en cours	3 865 435	35 187	-3 457 489	-	443 133	-	-	-	-	443 133
Avances sur immobilisations en cours	197 622	-	-	-	197 622	-	-	-	-	197 622
TOTAL DES IMMOBILISATION CORPORELES	236 098 314	2 968 799	-	-217 878	238 849 235	150 656 190	14 459 848	-217 878	164 898 160	73 951 075
IMMOBILISATION INCORPORELES										
Logiciels	760 607	154 507	-	-	915 114	688 167	53 273	-	741 440	173 674
Fonds de commerce	10 715 473	-	-	-	10 715 473	3 651 169	356 999	-	4 008 168	6 707 305
Avances sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES IMMOBILISATION INCORPORELES	11 476 081	154 507	-	-	11 630 587	4 339 336	410 272	-	4 749 608	6 880 979
TOTAL DES IMMOBILISATION	247 574 394	3 123 306	-	-217 878	250 479 822	154 995 526	14 870 120	-217 878	169 647 768	80 832 054

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2023 à 89 415 732 DT, contre 60 369 111 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Titres de participation	5.1 92 216 979	63 216 979
Dépôts et cautionnements	668 237	621 616
Créances rattachées à des participations	125	125
TOTAL	92 885 341	63 838 720
A déduire provision /dépréciation des titres	5.1 -3 469 609	-3 469 609
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES	89 415 732	60 369 111

5.1. Titres de participation

Le portefeuille titre de la société, totalise une valeur brute de 92 216 979 DT au 31 décembre 2023 contre une valeur brute de 63 216 979 DT au 31 décembre 2022, et se détaille comme suit :

En DT	% dans le capital	31/12/2023	31/12/2022
Société MONOGROS	99,94 %	21 987 300	987 300
Société ETTHIMAR		30 000	30 000
Société SORIEB		100	100
Société L'Immobilière Monoprix - SIM	43,01%	28 794 030	28 794 030
Sté FILAT.H.EL AYOUM		160 000	160 000
B.T.S		10 000	10 000
Sté DINDY		191 680	191 680
S.G.S TOUTA	99,96%	15 842 573	15 842 573
Sté MEDIAL		18 000	18 000
GEMO	50%	50 000	50 000
Sté SAHARA CONFORT (TSS)	99,99%	12 374 493	12 374 493
M.M.T	97,65%	8 430 000	430 000
SNMVT INTERNATIONAL	50,02%	250 100	250 100
UNITED MANAGMENT	7,70%	428 703	428 703
UNITED DECS	50%	3 000 000	3 000 000
STONE HEART	5,86%	650 000	650 000
TOTAL		92 216 979	63 216 979
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société ETHIMAR		-30 000	-30 000
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société MEDIAL		-18 000	-18 000
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "SNMVT INTERNATIONAL"		-250 100	-250 100
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "UNITED MANAGMENT"		-428 703	-428 703
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "UNITED DECS"		-2 742 806	-2 742 806
VALEUR NETTE DES PARTICIPATIONS		88 747 370	59 747 370

NOTE 6 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2023 à 1 313 343 DT, contre 2 577 797 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Frais préliminaires bruts	14 002 792	13 240 830
Frais préliminaires en cours bruts	-	761 812
A déduire la résorption des frais préliminaires	-13 978 099	-12 891 939
Charges à répartir	8 279 832	7 550 065
A déduire la résorption des charges à répartir	-6 991 182	-6 082 971
TOTAL	1 313 343	2 577 797

Autres actifs non courants	Au 31/12/2022	Investissement de l'exercice	Résorption de l'exercice	Au 31/12/2023
Frais préliminaires	14 002 642	150		14 002 792
A déduire la résorption des frais préliminaires	-12 891 939		-1 086 160	-13 978 099
Charges à répartir	7 550 065	729 767		8 279 832
A déduire la résorption des charges à répartir	-6 082 971		-908 211	-6 991 182
Total	2 577 797	729 917	-1 994 371	1 313 343

NOTE 7 – STOCKS

Les stocks nets s'élèvent au 31 décembre 2023 à 68 731 764 DT, contre 62 778 919 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Stocks de marchandises magasins	62 751 475	54 755 213
Stocks de marchandises dépôts	8 634 610	10 481 875
Stocks fournitures et consommables	189 685	240 593
Stocks emballages et étiquettes	194 944	335 964
A déduire provision pour dépréciation de stock	-	3 038 950
TOTAL	68 731 764	62 778 919

NOTE 8 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2023 à 6 700 611 DT, contre 6 823 736 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Clients, ventes à crédit	814 919	-47 240
Créances sur participation fournisseurs	4 213 031	4 754 896
Clients, chèques impayés	910 939	918 071
Clients, effets à recevoir impayés	1 397	1 397
Autres clients	3 732 597	3 946 102
TOTAL	9 672 883	9 573 225
Provisions pour créances clients	-2 128 694	-1 961 507
Provisions sur chèques impayés	-842 181	-786 585
Provisions sur effets impayés	-1 397	-1 397
TOTAL CLIENTS NETS	6 700 611	6 823 736

NOTE 9 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2023 à 20 812 583 DT, contre 14 085 827 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Personnel avances et acomptes	1 063 158	903 209
Etat, impôts et taxes, IS retenues à la source	390 998	88 912
Etat, impôts et taxes, AP&IS à reporter	6 505 213	1 177 075
Etat, impôts et taxes TVA à reporter	763 671	605 310
Autres débiteurs	4 187 741	3 725 186
Autres produits à recevoir	-	193 293
Charges constatées d'avance	2 178 534	1 588 331
Compte d'attente	6 628 196	6 463 150
TOTAL	21 717 511	14 744 465
Provisions sur comptes débiteurs divers	-904 928	-658 638
TOTAL DES AUTRES ACTIFS COURANTS NETS	20 812 583	14 085 827

NOTE 10 – PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2023 à 185 437 DT, contre 153 124 DT au 31 décembre 2022, et correspondent principalement aux prêts accordés au personnel.

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Prêts au personnel	185 437	153 124
TOTAL	185 437	153 124

NOTE 11 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2023 à 18 689 208 DT contre un solde de 25 358 675 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Placements (SICAV)	32 581	32 581
Billets de trésorerie	3 500 000	12 000 000
Chèques à l'encaissement	150 909	111 552
Banques	8 026 126	8 801 969
Caisses	6 979 592	4 412 573
TOTAL	18 689 208	25 358 675

NOTE 12 – CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres après résultat de la période s'élèvent au 31 décembre 2023 à 91 211 324 DT contre un solde de 58 576 433 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

En DT		31/12/2023	31/12/2022
Capital social	(a)	50 691 472	39 938 744
Plus ou moins valeur sur cession des actions propres		47 006	47 006
Réserve légale	(c)	3 993 875	3 993 875
Autres capitaux propres- Réserve ordinaire		2 550 298	2 550 298
Réserve pour réinvestissement financier exonéré	(c)	11 282 000	11 282 000
Prime d'émissions	(a)	18 817 274	-
Réserve pour fonds social		300 000	300 000
A déduire prêts au personnel /fonds social		-357 193	-343 010
A déduire débiteurs divers		28 610	29 013
A ajouter intérêts fonds social /fonds social		27 429	19 368
Disponibilités en banque /fonds social		1 154	-5 371
Effets des modifications comptables	(b)	-5 954 166	-3 143 015
Résultats reportés		3 907 525	4 492 527
Total des capitaux propres avant résultat de la période		85 335 284	59 161 435
Résultat de l'exercice avant modification comptable	(1)	5 876 040	-585 002
Total des capitaux propres après résultat de la période		91 211 324	58 576 433
Valeur nominale de l'action (A)		2	2
Nombre d'actions (2)		25 345 736	19 969 373
Résultat par action (1) / (2)		0,232	-0,029

(a) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010 a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, et en conséquence le capital à cette date, est devenu représenté par 9 245 080 actions de 2 dinars de nominal.

Par ailleurs, quatre augmentations de capital ont été décidées par :

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2011, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 9 245 080 DT. Le capital après cette augmentation est de 27 735 240 DT représenté par 13 867 620 actions de valeur nominale de 2 DT chacune.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 17 Mai 2012, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 5 547 048 DT. Le capital après cette deuxième augmentation est de 33 282 288 DT représenté par 16 641 144 actions de valeur nominale de 2 DT chacune.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 29 Mai 2015, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 6 656 458 DT. Le capital après cette augmentation est de 39 938 746 DT représenté par 19 969 373 actions de valeur nominale de 2 DT chacune.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 31 Janvier 2023, qui a augmenté le capital en numéraire à hauteur de 10 752 728 DT. Le capital après cette augmentation est de 50 691 472 DT représenté par 25 345 736 actions de valeur nominale de 2 DT chacune. Cette augmentation a été réalisée par voie de création et d'émission de 5 376 364 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2 DT chacune. Les nouvelles actions sont émises au prix unitaire de 5,5 DT, soit avec une prime d'émission de 3,5 DT par action, libérées intégralement, soit une prime totale de 18.817.274 DT.

(b) Le compte « Effets des modifications comptables » inscrit parmi les capitaux propres, enregistre ce qui suit :

1- L'effet des discordances d'interprétations des clauses contractuelles pour la fixation des indemnités des assurances à rembourser à la SNMVT suite aux événements de janvier 2011, ainsi que suite à un incendie survenu en 2012.

En effet, la société a estimé les indemnités pouvant être retenues par les assurances en se basant sur les états réels des différents sinistres et particulièrement sur la base des clauses contractuelles liant la société à ses deux assureurs la GAT et la BIAT ASSURANCE.

Cependant, la société s'est heurtée à des difficultés de remboursement des indemnités constatées en raison des lectures et des interprétations différentes des clauses contractuelles par les deux assureurs, dont notamment au niveau des bases à retenir pour le calcul des indemnités.

Ces difficultés d'interprétations ont fait l'objet de plusieurs correspondances et ont abouti au refus de rembourser le reliquat des indemnités réclamées qui s'élève à la somme de 3 928 768 dinars.

Par conséquent, la société a enregistré cette différence en tant que modification comptable, parmi les capitaux propres, et ce conformément à la norme comptable 11 « Norme comptable relative aux modifications comptables » du système comptable des entreprises, et plus particulièrement le paragraphe 29 qui prévoit, que dans pareille situation où des erreurs d'estimations ont été observées suite à une mauvaise interprétation des faits, le montant de la correction de ladite erreur fondamentale dans les états financiers antérieurs, doit être comptabilisé en ajustant les capitaux propres d'ouverture.

2- L'effet sur les exercices antérieurs de l'estimation des engagements de la société envers le personnel au titre de l'indemnité de départ à la retraite (IDR) selon la méthode actuarielle appliquée à partir de l'exercice 2023 et s'élevant à 2 811 151 dinars, a été enregistré dans le compte « Effets des modifications comptables » en correction des capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2023.

(c) Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi des finances de l'année 2014, les réserves et autres éléments des capitaux propres qui ne seront pas concernés, lors de leurs distributions, par la retenue à la source applicable à partir du 1^{er} janvier 2015 se détaillent au 31 décembre 2023 comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
- Réserve légale	3 328 229	3 328 229
- Réserve pour réinvestissement financier exonéré	9 102 000	9 102 000
TOTAL	12 430 229	12 430 229

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 Décembre 2023

	Capital social	Réserve légale	Primes d'émission	Autres capitaux propres - Réserve ordinaire	Réserve pour réinvestissement	Résultats reportés		Résultat net de l'exercice	Plus-value sur cession actions propres	Total
						Modifications comptables	Résultats reportés			
SOLDES AU 31 DECEMBRE 2022	39 938 744	3 993 875	-	2 550 298	11 282 000	-3 143 015	4 492 527	-585 002	47 006	58 576 433
Augmentation de capital décidée par l'AGE du 31/01/2023	10 752 728		18 817 274							29 570 002
Affectation du résultat de l'exercice 2022 par l'AGO du 08 juin 2023							-585 002	585 002		-
Modification comptable (*)						-2 811 151				-2 811 151
Résultat de l'exercice 2023								5 876 040		5 876 040
SOLDES AU 31 DECEMBRE 2023	50 691 472	3 993 875	18 817 274	2 550 298	11 282 000	-5 954 166	3 907 525	5 876 040	47 006	91 211 324

(*) Cf. Le point (b)-2 au niveau de la note aux états financiers n° 12

NOTE 13 – EMPRUNTS

Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2023 à 32 387 315 DT, contre un solde de 37 717 123 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Crédit moyen terme BT	6 754 946	10 009 958
Crédit moyen terme ATTIJARI BANK	17 379 772	18 695 765
Emprunts bancaires BIAT	8 241 197	9 000 000
Dépôts et cautionnements reçus	11 400	11 400
TOTAL	32 387 315	37 717 123

Les crédits bancaires se détaillent comme suit :

Banques	Emprunts	Solde d'ouverture	Nouveaux emprunts	Reclassements	Durée	Solde à la clôture
Attijari	17 142 860	3 583 351		3 583 351	7 ans	-
Attijari	14 000 000	8 112 414		2 732 646	7 ans	5 379 768
Attijari	7 000 000	7 000 000		699 996	7 ans	6 300 004
Attijari	5 700 000		5 700 000	0	7 ans	5 700 000
BT	9 275 000	3 709 958		1 855 008	7 ans	1 854 950
BT	7 000 000	6 300 000		1 400 004	7 ans	4 899 996
BIAT	3 429 000	3 429 000		393 492	7 ans	3 035 508
BIAT	3 462 000	3 462 000		227 016	7 ans	3 234 984
BIAT	2 109 000	2 109 000		138 295	7 ans	1 970 705
TOTAL		37 705 723	5 700 000	11 029 808		32 375 915

NOTE 14 – FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2023 à 96 685 520 DT, contre un solde de 109 172 522 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs locaux de marchandises	43 753 356	43 515 919
Fournisseurs moyens généraux	5 254 915	8 576 417
Fournisseurs chèques en instance	1 308 257	1 473 495
Fournisseurs locaux de remises, effets à payer	57 029 309	64 655 812
Fournisseurs Invest & moyens généraux, effets à payer	480 977	1 007 109
Fournisseurs locaux d'immobilisations	327 404	-292 073
Fournisseurs étrangers d'immobilisations	-	193 399
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	45 786	225 746
Fournisseurs, factures non parvenues	8 553 299	6 080 859
Fournisseurs, moyens généraux en cours	121 865	91 742
Fournisseurs, opérations d'importation	-	48 830
Fournisseurs locaux, remises et ristournes	-	19 004 586
Fournisseurs emballages à rendre	-	942 833
TOTAL	96 685 520	109 172 522

NOTE 15 – AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2023 à 37 908 047 DT, contre un solde de 32 883 858 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

En DT		31/12/2023	31/12/2022
Personnel	15.1	2 855 450	2 292 468
État, et collectivités locales	15.2	6 039 273	4 944 973
CNSS		3 942 898	3 608 402
Créditeurs divers		276 500	270 390
Assurance groupe		819 369	790 303
Charges à payer		12 921 587	13 945 091
Produits constatés d'avance		297 019	286 318
Provision pour risque fournisseurs		1 810 187	1 621 629
Provision pour risque d'exploitation		5 757 211	4 999 921
Provision pour Indemnités de Départ à la Retraite		3 064 010	45 472
Compte d'attente		124 543	78 891
TOTAL		37 908 047	32 883 858

15.1. Personnel

En DT		31/12/2023	31/12/2022
Rémunérations dues au personnel		19 338	66 732
Congés payés		2 502 068	2 023 248
Oppositions sur salaires		334 044	202 489
TOTAL		2 855 450	2 292 468

15.2. Etat et collectivités publiques

En DT		31/12/2023	31/12/2022
Etat, impôts et taxes,		3 916 617	3 187 508
Etat, impôts et taxes, TVA à payer		625 099	387 643
Impôt sur les bénéfices		1 497 557	1 369 823
TOTAL		6 039 273	4 944 974

NOTE 16 – CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2023 à 28 488 526 DT, contre un solde de 26 376 122 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

En DT		31/12/2023	31/12/2022
Billets de trésorerie souscrits		-	3 000 000
Crédits bancaires BT, échéances à moins d'un an		3 255 012	4 383 138
Crédits bancaires BIAT, échéances à moins d'un an		758 803	-
Crédits bancaires ATTIJARI BANK, échéances à moins d'un an		7 044 077	7 000 177
Intérêts courus sur emprunts		184 492	206 353
Concours bancaires		17 246 142	11 786 454

TOTAL	28 488 526	26 376 122
--------------	-------------------	-------------------

NOTE 17 – REVENUS

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Ventes marchandises non soumises à la TVA	423 589 894	398 983 176
Ventes marchandises soumises à la TVA au taux de 7%	1 962 762	2 138 004
Ventes marchandises soumises à la TVA au taux de 13%	14	-
Ventes marchandises soumises à la TVA au taux de 19%	258 271 431	225 816 698
Réductions accordées sur fidélités	257 058	192 260
TOTAL	684 081 159	627 130 137

NOTE 18 – AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2023 à 13 068 582 DT, contre un solde de 12 430 618 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Produits des activités connexes	12 842 680	11 973 563
Ventes déchets valorisables	225 902	457 055
TOTAL	13 068 582	12 430 618

NOTE 19 – ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMEES

Les achats de marchandises consommées s'élèvent au 31 décembre 2023 à 555 481 440 DT, contre un solde de 512 097 340 DT au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Achats de marchandises	561 630 437	508 083 631
Variation de stocks de marchandises	- 6 148 997	4 013 710
TOTAL	555 481 440	512 097 340

La Marge commerciale a augmenté en 2023 de 13 566 922 DT (ou 12 %), passant de 115 032 797 DT à 128 599 719 DT.

Le taux de marge de l'exercice 2023 s'élève à 18,80 %, contre 18,34 % pour l'exercice 2022.

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Revenus	684 081 159	627 130 137
Variation de stocks de marchandises	6 148 997	-4 013 710
Achats de marchandises	561 630 437	508 083 630
Achats des marchandises consommées	555 481 440	512 097 340
Marge	128 599 719	115 032 797
Taux de marge	18,80%	18,34%

NOTE 20 – ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS

Les achats d'approvisionnement consommés totalisent un montant de 15 309 700 DT au titre de l'exercice 2023, contre 15 628 391 DT au titre de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Achats non stockés d'approvisionnement consommés	13 865 003	14 546 741
Achats stockés - Autres approvisionnements	1 069 533	1 226 965
Variation de stocks d'approvisionnement	375 164	- 145 315
TOTAL	15 309 700	15 628 391

NOTE 21 – CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel totalisent un montant de 61 849 809 DT au titre de l'exercice 2023, contre 55 761 351 DT au titre de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Personnel - Salaires	50 781 215	45 963 122
Congés payés	523 194	302 408
Provision pour départ à la retraite	252 859	130 555
Cotisations de sécurité sociale sur salaires	9 302 379	8 404 513
Bons de restauration	990 162	960 754
TOTAL	61 849 809	55 761 351

NOTE 22 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et provisions totalisent un montant de 18 283 634 DT au titre de l'exercice 2023, contre 17 565 450 DT au titre de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Dotations des immobilisations incorporelles	410	199 918
	272	
	14 459	14 457 649
Dotations des immobilisations corporelles	848	
	1 086	1 205 815
Résorptions des frais préliminaires	160	
	908	1 070 415
Résorptions des charges à répartir	211	
	1 607	1 418 903
Dotations /provisions pour risques fournisseurs	461	
	1 242	1 049 687
Dotations /provisions pour risque d'exploitation	707	
	1 386	1 219 686
Dotations /provisions pour créances douteuses	873	
Dotations /provisions pour chèques impayés	59 701	64 481
	3 038	3 034 726
Dotations /provisions pour dépréciations des stocks	950	
Dotations /provisions débiteurs divers	246	-

	290	
Reprises /provisions pour dépréciations des stocks	-3 034 726	-3 458 877
Reprises /provisions /risque fournisseurs	- 1 418 903	-1 418 419
Reprises /provisions /risque d'exploitation	- 485 417	-164 836
	- 4 107	- 9
Reprises/ provisions pour chèques impayés		372
Reprises /provisions pour dépréciations des clients promotion	-1 219 686	-1 104 328
TOTAL	18 283 634	17 565 450

NOTE 23 – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitations totalisent un montant de 40 422 375 DT à la clôture de l'exercice 2023 contre un montant de 37 142 696 DT à la clôture de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Locations et charges locatives	18 433 794	17 881 578
Entretien et réparation	3 253 527	3 135 082
Primes d'assurance	589 200	588 857
Sous-traitance main d'oeuvre	4 652 800	4 078 027
Autres services extérieurs	45 552	40 661
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 651 017	1 874 823
Frais de publicité et publication	3 034 822	3 714 328
Frais de transport sur ventes ou sur achats	57 875	45 080
Voyages, déplacements et missions	1 619 816	1 877 546
Frais postaux et télécommunication	830 776	758 121
Frais bancaires	889 265	866 908
Etat, Impôts et taxes	2 106 790	2 143 973
Autres charges ordinaires	257 141	137 712
TOTAL	40 422 375	37 142 696

NOTE 24 – CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes totalisent un montant de 4 631 576 DT au titre de l'exercice 2023 contre un montant de 4 278 111 DT au titre de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts sur emprunts bancaires BT	1 135 176	1 397 245
Intérêts sur emprunts bancaires BIAT	838 468	253 761
Intérêts sur emprunt bancaire Attijari Bank	2 230 695	1 957 800
Intérêts sur comptes courants bancaires	367 809	320 138
Intérêts sur billets de trésorerie	58 338	340 658
Pertes de change	-	8 089
Gains de change	-185	-
Escomptes accordés	1 275	420
TOTAL	4 631 576	4 278 111

NOTE 25 – PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers totalisent un montant de 5 213 660 DT au titre de l'exercice 2023 contre un montant de 4 386 872 DT au titre de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Revenus des titres de participation	3 492 661	3 710 737
Produits financiers sur comptes courants bancaires	659 413	181 462
Autres produits financiers	362	118
Revenus des placements et billets de trésorerie	1 051 580	494 556
Plus-values sur actions SICAV	9 644	-
TOTAL	5 213 660	4 386 872

NOTE 26 – AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires totalisent un montant de 4 626 099 DT à la clôture de l'exercice 2023 contre un montant de 624 208 DT à la clôture de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Plus-value de cession des immobilisations (*)	4 500 000	-
Autres gains ordinaires	126 099	624 208
TOTAL	4 626 099	624 208

(*) Plus-value de cession d'une partie d'un immeuble totalement amorti, ayant fait l'objet d'une expertise judiciaire en décembre 2022.

NOTE 27 – AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires totalisent un montant de 3 430 278 DT à la clôture de l'exercice 2023 contre un montant de 1 313 275 DT à la clôture de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Perte fiscale	2 613 198	-
Différences de caisse	36 807	119 925
Autres pertes ordinaires	780 273	1 193 350
TOTAL	3 430 278	1 313 275

NOTE 28 – IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2023 s'élève à 1 497 557 dinars, contre 1 369 823 dinars au titre de l'exercice précédent, et a été calculé ainsi :

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Minimum d'impôt sur les sociétés (0,2%CA)	1 497 557	1 369 823
TOTAL	1 497 557	1 369 823

NOTE 29 – ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

En DT	31/12/2023	31/12/2022
Placements (SICAV)	32 581	32 581
Billets de trésorerie	3 500 000	12 000 000
Chèques à l'encaissement	150 909	111 552
Banques	8 026 126	8 801 969
Caisses	6 979 592	4 412 573
Concours bancaires	-17 246 142	-11 786 454
TOTAL	1 443 066	13 572 222

NOTE 30 – PARTIES LIEES

Conformément à la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39), les transactions et les opérations conclues par la « S.N.M.V.T » avec des parties liées sont détaillées ci-après :

30.1 La « S.N.M.V.T - Monoprix » détient 99,94% du capital de MONOGROS

Au cours de l'exercice 2023, « S.N.M.V.T – Monoprix » a octroyé une avance en compte courant associé au profit de la société MONOGROS pour un montant de 21 millions de dinars, rémunérée au taux de 8%.

La société MONOGROS a procédé au remboursement total de ladite avance.

Le produit constaté par la société à ce titre, en 2023, s'élève à 354 411 DT HT.

« S.N.M.V.T – Monoprix » a souscrit à l'augmentation de capital de la société MONOGROS en numéraire, à hauteur de 2 100 000 actions de 10 chacune, soit un montant de 21 millions de dinars.

« S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour des montants respectifs de 97 513 202 DT et de 1 481 936 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 4% et une remise hors factures de 4% sur le total des achats de marchandises et divers. Le compte fournisseur MONOGROS accuse au 31 décembre 2023 un solde créditeur de 2 072 643 DT.

Les frais de marketing revenant à la « S.N.M.V.T » constatés parmi les charges de l'année 2023 et facturés par MONOGROS sont de 2 024 156 DT en hors taxes récupérables.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 60 790 DT HT.

La « S.N.M.V.T » effectue des placements en billets de trésorerie à court terme, rémunérés au taux de TMM+1%, au profit de la société MONOGROS.

Le produit constaté par la société à ce titre, en 2023, s'élève à 407 966 DT HT.

Le solde des billets de trésorerie s'élève au 31 Décembre 2023, à 3 500 000 DT.

30.2 La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 43% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 9,49% par sa filiale MONOGROS, et 6,89% par sa filiale SGS

La « S.N.M.V.T » est locataire de Quinze locaux à usage commercial (Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia, Kairouan, Bab El Khadhra, Mehdia, Jardin Menzah, Sousse Msaken, Bardo Hnaya, Sousse Messai) auprès de la « SIM ». Au cours de l'année 2023 la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- El Manar : 376 950 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Ennasr : 570 047 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bizerte Printemps : 309 928 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Tunis Charles de Gaulle : 439 932 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sfax Mahari : 304 025 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- L'Aouina : 570 047 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mokhtar Attia : 579 145 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse LAKOUAS : 334 529 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Kairouan : 244 170 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bab El Khadhra : 113 753 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mehdia : 197 305 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Jardin Menzah : 483 969 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse Msaken : 424 360 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bardo Hnaya : 394 610 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse Messai : 328 030 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 27 504 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIM tenue le 31 Mars 2023, pour un montant de 1 279 261 DT.

30.3 Opérations avec la COPIT

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de deux locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr et MONOPRIX Maison).

Au cours de l'année 2023, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- Pour Monoprix Zéphyr 117 365 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Maison 39 599 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5%

Actuellement le second local est considéré comme une extension du magasin Zéphyr.

30.4 La « S.N.M.V.T - Monoprix » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 1 265 338 DT HT et ce, compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel de 441 000 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 27 504 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

Le total de la créance à l'égard de la SGS – « TOUTA », inscrite à l'actif du bilan est débiteur au 31 Décembre 2023, de 7 043 dinars.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SGS – « TOUTA » tenue le 31 Mars 2023, pour un montant de 1 934 446 DT.

30.5 La « S.N.M.V.T - Monoprix » détient directement 97,65 % du capital de la MMT et indirectement 2,35% par sa filiale MONOGROS

Au cours de l'année 2023, la société « S.N.M.V.T » a souscrit à l'augmentation de capital de la société MMT en numéraire, à hauteur de 800 000 parts sociales de 10 chacune, soit un montant de 8 millions de dinars.

Au cours de l'année 2023, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la société MMT des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 60 049 735 DT et de 1 272 DT. Au 31 décembre 2023, le compte fournisseur MMT accuse un solde créditeur de 3 036 009 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 2% sur le total des achats des marchandises.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 26 195 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La « S.N.M.V.T » effectue des placements en billets de trésorerie à court terme, rémunérés au taux de TMM+1%, au profit de la société MMT.

Le produit constaté par la société à ce titre, en 2023, s'élève à 369 435 DT HT.

Les billets de trésorerie souscrits par MMT sont totalement remboursés au 31 Décembre 2023.

30.6 La « S.N.M.V.T - Monoprix » détient 99,99 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »

La « S.N.M.V.T » est locataire de cinq locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Zarzis, Mednine et El Mourouj) auprès de la société « TSS ». Au cours de l'année 2023, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de :

- Korba : 139 677 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
- Djerba : 151 564 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
- Zarzis : 184 808 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
- Mednine : 127 489 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ; et
- Mourouj I : 89 793 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La « S.N.M.V.T » a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société « TSS » du 31 Mars 2023, pour un montant de 278 954 DT.

30.7 La « S.N.M.V.T - Monoprix » détient 50,02% du capital de la SNMVT INTERNATIONAL

Le solde du compte client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2023, et il est totalement provisionné.

A la clôture de l'exercice 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation pour un total de 250 100 DT.

30.8 La « S.N.M.V.T - Monoprix » détient 50 % du capital de la société UNITED DECS

En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

Cette participation est provisionnée à hauteur de 2 742 806 DT.

30.9 La « S.N.M.V.T - Monoprix » détient 7,7 % du capital de la société UNITED MANAGMENT

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installée en Libye, pour un total de 428 703 DT.

A la clôture de l'exercice 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

30.10 La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 5,86 % du capital de la Société STONE HEART et indirectement 52,73% par sa filiale SIM, et 41,41% par sa filiale SGS

La « S.N.M.V.T » est locataire d'un local à usage commercial sis à Monastir auprès de la société « Stone Heart». Au cours de l'année 2023, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de 384 531 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à STONE HEART moyennant un loyer annuel de 14 586 DT HT.

NOTE 31 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan au 31 Décembre 2023 correspondent à ce qui suit :

- Engagement donné en faveur d'Attijari Banque au titre de nantissement de fonds de commerce en couverture des crédits d'investissement obtenus par la société SNMVT à concurrence de 46 700 000 DT.
- Engagements donnés en faveur de la société Monogros à titre de cautions solidaires en couverture de différents crédits obtenus par cette dernière pour des montants contractuels totalisant 12 400 000 DT.

NOTE 32 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est survenu après la date de clôture des états financiers du 31 décembre 2023

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

**Messieurs les actionnaires de la
Société Nouvelle Maison de la Ville
de Tunis
« S.N.M.V.T – MONOPRIX »**

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T- MONOPRIX », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 91 211 324 DT y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 5 876 040 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T – MONOPRIX » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

Existence et évaluation des stocks :

L'existence et l'évaluation des stocks sont considérées comme question clé de l'audit étant donné l'importance de la valeur de cette rubrique à l'actif du bilan (***Cf. Note aux états financiers N°7***), et les risques liés aux mouvements des stocks des dépôts aux magasins, ainsi qu'au suivi de leur rotation.

Nos procédures d'audit ont comporté notamment l'évaluation du dispositif de contrôle interne pour le suivi des entrées en stock et la gestion de leurs mouvements, la mise en place de contrôles des opérations d'inventaires physiques, avec une présence aux inventaires des dépôts et d'un échantillon de magasins sélectionnés, ainsi que l'audit des stocks à rotation lente pour se prononcer sur la sincérité des provisions s'y rattachant inscrites en comptabilité.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point (b)-2 au niveau de la note aux états financiers n°12 «Capitaux Propres» qui précise que l'effet sur les exercices antérieurs de l'estimation des engagements de la société envers le personnel au titre de l'indemnité de départ à la retraite (IDR) selon la méthode actuarielle appliquée à partir de l'exercice 2023 et s'élevant à 2 811 151 dinars, a été enregistré dans le compte « Effets des modifications comptables » en correction des capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2023.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité de l'exercice 2023 incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Nous déterminons, parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

TUNIS, le 16 Mai 2024

Les commissaires aux comptes

**FINOR
Walid BEN SALAH**

**F.M.B.Z KPMG Tunisie
Mohamed Imed LOUKIL**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs les actionnaires,
de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis
« S.N.M.V.T – MONOPRIX »

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023
:

1. Octroi, au cours de l'exercice, d'une avance en compte courant associé au profit de la société MONOGROS pour un montant de 21 millions de dinars, rémunérée au taux de 8%.

La société MONOGROS a procédé au remboursement total de ladite avance.

Le produit constaté par la société à ce titre, en 2023, s'élève à 354 411 DT HT.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 26 Juin 2023.

2. Souscription à l'augmentation de capital de la société MONOGROS en numéraire, à hauteur de 2 100 000 actions de 10 chacune, soit un montant de 21 millions de dinars.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 26 juin 2023.

3. Souscription à l'augmentation de capital de la société MMT en numéraire, à hauteur de 800 000 parts sociales de 10 chacune, soit un montant de 8 millions de dinars.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 26 juin 2023.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 99,94% du capital de MONOGROS

Au cours de l'exercice 2023, « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour des montants respectifs de 97 513 202 DT et de 1 481 936 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 4% et une remise hors factures de 4% sur le total des achats de marchandises et divers. Le compte fournisseur MONOGROS accuse au 31 décembre 2023, un solde créditeur de 2 072 643 DT.

Les frais de marketing constatés parmi les charges de l'année 2023 et facturés par MONOGROS, sont de 2 024 156 DT en hors taxes récupérables.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 60 790 DT HT.

La « S.N.M.V.T » effectue des placements en billets de trésorerie à court terme, rémunérés au taux de TMM+1%, au profit de la société MONOGROS.

Le produit constaté par la société à ce titre, en 2023, s'élève à 407 966 DT HT.

Le solde des billets de trésorerie s'élève au 31 Décembre 2023, à 3 500 000 DT.

Engagements donnés en faveur de la société MONOGROS à titre de cautions solidaires en couverture de différents crédits obtenus par cette dernière pour des montants contractuels totalisant 12 400 000 DT.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 43% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 9,49% par sa filiale MONOGROS, et 6,89% par sa filiale SGS

La « S.N.M.V.T » est locataire de Quinze locaux à usage commercial (Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia, Kairouan, Bab El Khadhra, Mehdia, Jardin Menzah, Sousse Msaken, Bardo Hnaya, Sousse Messai) auprès de la « SIM ». Au cours de l'année 2023, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- El Manar : 376 950 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Ennasr : 570 047 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bizerte Printemps : 309 928 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Tunis Charles de Gaulle : 439 932 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sfax Mahari : 304 025 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- L'Aouina : 570 047 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mokhtar Attia : 579 145 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse LAKOUAS : 334 529 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Kairouan : 244 170 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bab El Khadhra : 113 753 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mehdia : 197 305 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Jardin Menzah : 483 969 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse Msaken : 424 360 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bardo Hnaya : 394 610 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse Messai : 328 030 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 27 504 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIM tenue le 31 Mars 2023, pour un montant de 1 279 261 DT.

Opérations avec la COPIT

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de deux locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr et MONOPRIX Maison).

Au cours de l'année 2023, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- 117 365 DT HT pour Monoprix Zéphyr, compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ; et
- 39 599 DT HT pour Monoprix Maison, compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5%.

Actuellement, le second local est considéré comme une extension du magasin Zéphyr.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 1 265 338 DT HT et ce, compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel de 441 000 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS « TOUTA » moyennant un loyer annuel de 27 504 DT HT, compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

Le total de la créance à l'égard de la SGS – « TOUTA », inscrite à l'actif du bilan au 31 Décembre 2023, est de 7 043 dinars.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SGS – « TOUTA » tenue le 31 Mars 2023, pour un montant de 1 934 446 DT.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 97,65 % du capital de la MMT et indirectement 2,35% par sa filiale MONOGROS

Au cours de l'année 2023, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la société MMT des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 60 049 735 DT et de 1 272 DT. Au 31 décembre 2023, le compte fournisseur MMT accuse un solde créditeur de 3 036 009 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 2% sur le total des achats des marchandises.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 26 195 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La « S.N.M.V.T » effectue des placements en billets de trésorerie à court terme, rémunérés au taux de TMM+1%, au profit de la société MMT.

Le produit constaté par la société à ce titre, en 2023, s'élève à 369 435 DT HT.

Les billets de trésorerie souscrits par MMT sont totalement remboursés au 31 Décembre 2023.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 99,99 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »

La « S.N.M.V.T » est locataire de cinq locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Zarzis, Mednine et El Mourouj I) auprès de la société « TSS ». Au cours de l'année 2023, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de :

- Korba : 139 677 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
- Djerba : 151 564 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
- Zarzis : 184 808 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
- Mednine : 127 489 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ; et
- Mourouj I : 89 793 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La « S.N.M.V.T » a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société « TSS » du 31 Mars 2023, pour un montant de 278 954 DT.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 50,02% du capital de la SNMVT INTERNATIONAL

Le solde du compte client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT MONOPRIX est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2023, et il est totalement provisionné.

A la clôture de l'exercice 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation pour un montant de 250 100 DT.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 50 % du capital de la société UNITED DECS

En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

Cette participation est provisionnée à hauteur de 2 742 806 DT.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 7,7 % du capital de la société UNITED MANAGMENT

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installée en Libye, pour un total de 428 703 DT.

A la clôture de l'exercice 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 5,86 % du capital de la Société STONE HEART et indirectement 52,73% par sa filiale SIM, et 41,41% par sa filiale SGS

La « S.N.M.V.T » est locataire d'un local à usage commercial sis à Monastir auprès de la société « Stone Heart». Au cours de l'année 2023, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de 384 531 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à STONE HEART, moyennant un loyer annuel de 14 586 DT HT.

III. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés au § II-5 de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales, se présentent comme suit :
 - Le conseil d'administration réuni le 27 juin 2023, a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Seifeddine BEN JEMIA en tant que Directeur Général de la société pour 3 ans à partir du 1^{er} juin 2023. Sa rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2023 à 445 266 DT. Les charges annexes correspondantes (charges sociales patronales, retraite complémentaire, assurance groupe, TFP et FOPROLOS) s'élèvent à 114 398 DT. Par ailleurs, les charges de l'exercice 2023 au titre des congés payés et des indemnités pour départ à la retraite, s'élèvent respectivement à -1 696 DT et 374DT.
 - Le conseil d'administration réuni le 07 avril 2023, a décidé de nommer Monsieur Mehdi AYEDI en tant que Directeur Général Adjoint de la société pour un mandat de 3 ans à partir du 15 Août 2022. Sa rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2023 à 243 660 DT. Les charges annexes correspondantes (charges sociales patronales, retraite complémentaire, assurances groupe, TFP et FOPROLOS) s'élèvent à 61 920 DT. Par ailleurs, les charges de l'exercice 2023 au titre des congés payés et des indemnités pour départ à la retraite, s'élèvent respectivement à -4 107 DT et 645 DT.
 - Les jetons de présence constatés parmi les charges de l'exercice 2023, au titre de la rémunération des membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit, s'élèvent à 75 000 DT.
2. Les obligations et engagements de la société SNMVT envers ses dirigeants, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit (en TND) :

Nature de l'avantage	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme	557 968	32 893	301 473	17 132	75 000	75 000
- Rémunérations servies	445 266	-	243 660	-		
- Charges sociales et fiscales	114 398	-	61 920	-		
- Congés payés	(1 696)	32 893	(4 107)	17 132		
- Jetons de présence					75 000	75 000
Avantages postérieurs à l'emploi	374	5 279	645	1 012	-	-
Total	558 342	38 172	302 118	18 144	75 000	75 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

TUNIS, le 16 Mai 2024

Les commissaires aux comptes

FINOR
Walid BEN SALAH

F.M.B.Z KPMG Tunisie
Mohamed Imed LOUKIL